



Commission locale des usagers

Information relative à l'ouverture
à la navigation





Modalités de réouverture du réseau touristique Centre-Bourgogne

Information au 28 mai 2020

Modalités techniques de réouverture du réseau touristique

■ Sous réserves des autorisations préfectorales

- Canal du Loing :**
- ☐ Moret/s Loing – Nemours : **Ouvert**
 - ☐ Nemours - y compris Canal Briare "Montargis": **ouverture le 29 mai**

- Canal de Briare :**
- Ouverture le 29 mai**

- Canal latéral à la Loire :**
- Ouverture le 29 mai**

- Canal du Nivernais :**
- ☐ Versant Yonne - écluse 25 à Batardeau: **ouverture le 29 mai**
 - ☐ Versant Yonne - écluses 16 à 24 : **ouverture le 5 juin**
 - ☐ Versant Loire (Cercy-la-Tour - Decize) : **ouverture le 29 mai**

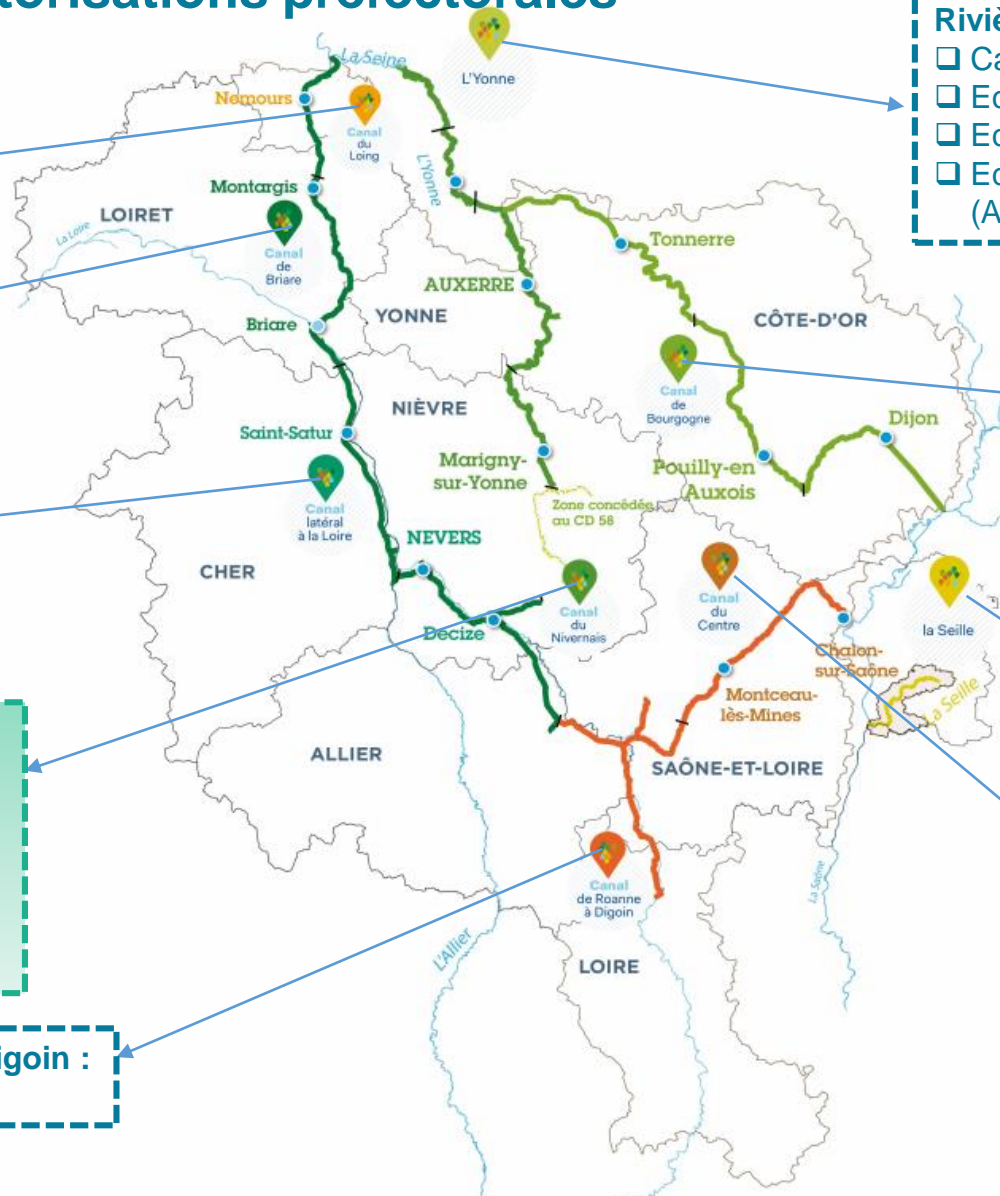
- Canal de Roanne à Digoin :**
- Ouverture le 29 mai**

- Rivière Yonne :**
- ☐ Cannes - Barbey - La Brosse: **ouvert**
 - ☐ Ecluses 9 de Saint-Bond à 14 de Port-Renard: **ouvert**
 - ☐ Ecluses de Rosoy et d'Etigny: **ouvert**
 - ☐ Ecluses de Villeneuve sur Yonne à La Chainette (Auxerre) : **ouverture le 29 mai**

- Canal de Bourgogne :**
- ☐ Versant Saône: **ouverture le 15 juin**
 - ☐ Versant Yonne – écluse 114/115Y : **ouverture le 2 juin**
 - ☐ Versant Yonne – reste de l'itinéraire: **ouverture le 6 juin**

- Seille :**
- ☐ Section « amont Loisy – Louhans » : **ouverture le 29 mai**
 - ☐ Tout linéaire : **ouverture prévue fin juin**

- Canal du centre :**
- Ouverture le 2 juin**





■ Situation au 28 mai matin (évolution positive chaque 1/2 journée) Et sous réserve des annonces gouvernementales à venir

Arrêtés préfectoraux signés et publiés :

- Saône-et-Loire (71)

Arrêtés préfectoraux signés :

- Côte d'Or (21)
- Yonne (89)
- Allier (03)
- Loiret (45)

Arrêtés préfectoraux en cours (avec accord de principe pour signature d'ici la fin de semaine) :

- Nièvre (58)
- Cher (18)
- Seine-et-Marne (77)

Arrêtés préfectoraux en cours :

- Loire (42)
- Ain (01)
- Aube (10)



Le canal du Loing

Ouverture le 29 mai:

- Du 29 mai au 30 juin: 9h-18h navigation à la demande (sans garantie d'intervention entre 12h/13h30)
- A partir du 1^{er} juillet - au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

/!\ Fret : De **8h** à 18h la demande y compris le week-end



Le canal de Briare et le vieux canal de Briare

Ouverture le 29 mai

- Du 29 mai au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

/!\ Fret : De **8h** à 18h à la demande y compris le week-end



Le canal latéral à la Loire

Ouverture le 29 mai

- Du 29 mai au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

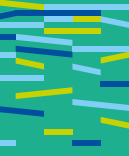
/!\ Fret : De **8h** à 18h à la demande



Le canal de Roanne à Digoin

Ouverture le 29 mai

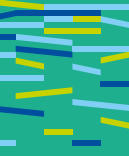
- Du 29 mai au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à **18h**
- A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison



Le canal du Centre

Ouverture le 2 juin

- Du 2 juin au 30 juin : navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison
-
- ❑ Versant Méditerranée (Crissey-Ecuisses) - Bief de Chagny: limitation mouillage < 1,40m
 - ❑ Versant Loire (Ecuisses- Digoin) - Bief de Digoin ouverture uniquement les après-midis de 14h à 18h du 2 au 15 juin - Le weekend ouverture toute la journée.



Le canal de Bourgogne

- ❑ **Versant Saône: ouverture le 15 juin** - fin des travaux de chômages et optimisation de la ressource en eau
 - Du 15 juin au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

- ❑ **Versant Yonne – écluse 114/115Y : ouverture le 2 juin**
- ❑ **Versant Yonne – reste de l’itinéraire : ouverture le 6 juin** - délais de restauration de la navigabilité / plantes aquatiques
 - Du 2/6 juin au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison



— L'Yonne

- ❑ Cannes - Barbey - La Brosse: **ouvert** selon horaires habituels de haute saison

- ❑ Ecluses 9 de Saint-Bond à 14 de Port-Renard: **ouvert** selon horaires habituels en accompagnement

- ❑ Ecluses de Rosoy et d'Etigny: **ouvert** selon les horaires habituels

- ❑ Ecluses de Villeneuve sur Yonne à La Chainette : **ouverture le 29 mai**
 - Du 29 mai au 30 juin: navigation à la demande de 9h15 à 12h00 et de 13h à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison



Le canal du Nivernais

- ❑ Versant Yonne – *écluse 25 à Batardeau* : ouverture **le 29 mai**
 - Du 29 mai au 30 juin: navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

- ❑ Versant Yonne – *écluses 16 à 24* : ouverture **le 5 juin** (achèvement des travaux de chômage)
 - Limitation de mouillage à 1m du 5 au 8 juin
 - Du 5 au 30 juin : navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison

- ❑ Versant Loire (Cercy-Loire) : **ouverture le 29 mai** (travaux du bief des Roches achevés)
 - Du 29 mai au 30 juin : navigation à la demande de 9h à 12h et de 13h à 18h
 - A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison



— La Seille

Ouverture prévue fin juin (à confirmer suivant l'évolution du chantier des écluses de la Truchère et de Loisy)

- Du 29 mai au 30 juin pour la section "amont Loisy" – Louhans: navigation libre de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- A compter de fin juin pour la section Truchère - Loisy : navigation libre - horaires de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- A partir du 1^{er} juillet – au plus tard - navigation libre aux horaires habituels de haute saison



La navigation à la demande : Quésaco ?

Quoi?

Lorsque que la navigation est à la demande, pour les passages d'écluses, l'usager doit en faire la demande auprès de l'UTI de départ. Le passage aux écluses est compris dans les forfaits des péages de navigation

Comment?

L'usager doit faire sa demande minimum **48h à l'avance** par mail auprès de l'UTI de départ.

Sur quelle adresse mail ou téléphone ?

uti.loireseine@vnf.fr: pour le canal de Briare, le vieux canal de Briare et le canal du Loing

[numéro unique 06 63 39 16 60 \(St Martin\)](tel:0663391660) du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 18h- **Demande à faire la veille pour le lendemain et le vendredi pour le WE et le lundi** : pour l'Yonne et le canal du Nivernais

uti.bourgogne@vnf.fr: pour le canal de Bourgogne

uti.saoneloire@vnf.fr: pour le canal du Centre, le canal de Roanne à Digoin et le canal Latéral à la Loire (de Digoin à Diou)

uti.valde Loire@vnf.fr: pour canal latéral à la Loire (de Dompierre à Maimbray)

mission.seille@vnf.fr: pour la Seille



Avant de naviguer, ayez le reflexe : consulter les avis à batellerie qui font foi concernant les modalités d'exploitation.

Face au virus, soyons tous responsables !



Pour votre sécurité, consultez le guide de la FIN : <https://fin.fr/covid-19-travailler-en-securite>



VNF Centre-Bourgogne est
sur le pont pour vous accompagner
dans cette reprise !

Contact : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr